



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE  
CANTARON

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS  
PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN  
ET DE SEISME

**CARTE DES EFFETS DE SITE  
EN RISQUE SISMIQUE**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
L'ingénieur divisionnaire des T.P.E.  
Chef du service aménagement  
urbanisme opérationnel

*BM*  
Bernard MARTIN

AOÛT 1999 Échelle: 1/5000

PRESCRIPTION D'UN PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES (PER) le : 5 Février 1986

VALANT PPR conformément à la loi n° 95.101 du 2 février 1995

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : avis réputé favorable

ENQUETE DU 7 Septembre 1998 au 7 Octobre 1998

APPROBATION DU PPR :



ETABLI EN DECEMBRE 1987 PAR LE LABORATOIRE DE NICE  
DU CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES DE L'EQUIPEMENT

LEGENDE

O, A1... : zones à comportement homogène vis-à-vis de la réponse à une sollicitation sismique.  
L'annexe du règlement définit respectivement pour chacune de ces zones, les valeurs du coefficient d'amplitude R nécessaire à l'application des règles parasismiques 92.